

ATTESTATION DE RÉUSSITE

Vu le décret n°2006-C178/PR/MENESUP portant création de diplômes nationaux menant au grade de Licence et au titre de Diplôme d'Etudes Universitaires Générales ;

Vu les procès verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle de connaissances et des aptitudes et au stage prévu par les textes réglementaires.

DOUALEH MOHAMED MOUSSA

né(e) le 01 Novembre 2005 à DJIBOUTI

a rempli les conditions mentionnées dans le décret susvisé pour l'obtention

de la LICENCE

INFORMATIQUE

mention Bien

Au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Djibouti, le 22 Juin 2026

Le Secrétaire Général PI

M. ABDALLAH SOULEIMAN ABDALLAH



N.B : Il ne sera délivré aucun duplicata pour ce document